

Conseil Académique de la Vie Lycéenne

7 décembre 2022

DSDEN 87 – Salle Lormier



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Membres présents	Membres excusés
Membres désignés	
<p>Madame DRUCKER-GODARD – Rectrice de l’académie de Limoges</p> <p>Madame MENDES – IA-IPR Etablissement et vie scolaire</p> <p>Monsieur AUBAILLY – IA-IPR Etablissement et vie scolaire</p> <p>Madame AURIAT – CT SS</p> <p>Madame KHERRADJI – DAVLC</p> <p>Monsieur BERGERON – élu Région Nouvelle Aquitaine</p> <p>Madame DELAUNEY – Service région</p> <p>Madame GULDEMAN – Représentante FCPE</p> <p>Monsieur COIRAUD – Représentant AROEVEN</p> <p>Monsieur MATHELIN – DAREIC</p>	<p>Madame ORLAY – IA DASEN 87</p> <p>Monsieur TERRIEN – IA DASEN 23</p> <p>Monsieur MALROUX – IA DASEN 19</p> <p>Monsieur ARZOUMANIAN – Doyen des IA-IPR</p> <p>Monsieur LEOPOLDIE-USCAIN – Doyen des IEN ET-EG-IO</p> <p>Madame SOULIÉ – Adjointe DRA-IOLDS</p> <p>Madame BALUSSOU – Représentante de la préfecture de la Haute-Vienne</p> <p>Monsieur DARBON – élu Région Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Monsieur MARNET – Service région</p> <p>Monsieur LAMARQUE – DRAJES</p> <p>Monsieur COINAUD - UNAAPE</p> <p>Monsieur SAVIGNAC – IA-IPR mission égalité</p>
Membres élus	
<p>Monsieur VERNAT</p> <p>Madame VERNANCHET</p> <p>Monsieur TARRET-HELFELE</p> <p>Madame REDON</p> <p>Monsieur GRANCHO</p> <p>Madame PASQUIER-VIOLLET</p> <p>Monsieur RENAULT</p> <p>Madame ADAM</p> <p>Monsieur TERRIEUX</p> <p>Madame BEAUVILLE</p> <p>Monsieur HEBERT</p> <p>Madame LEPETIT</p> <p>Monsieur PREMAUD</p> <p>Madame PATRUNO-BÖRSIG</p> <p>Monsieur JANICOT</p> <p>Madame CARMONA</p> <p>Monsieur BEYRAND</p>	<p>Madame LEBOEUF-LANGEVIN</p> <p>Monsieur GAUT</p> <p>Madame PLANAS</p>

Ouverture de la séance : 13h44

Ouverture par madame la Rectrice

Madame la Rectrice se dit enchantée d'être en présence des élèves élus. Elle les remercie ainsi que toutes les personnes présentes à ce conseil académique de la vie lycéenne (CAVL).

Madame la Rectrice adresse, tout d'abord, quelques mots aux nouveaux élus. Elle les félicite pour leur élection. Elle souligne un taux de participation très bon et ajoute que cela renforce le poids de leur élection. Elle les félicite ensuite de s'être engagés, tout en ajoutant l'importance d'avoir des lycéens volontaires. Elle précise que cet engagement sera une force dans leur vie future et qu'il sera valorisé.

Madame la Rectrice tient ensuite à rappeler son parcours. Ancienne professeure d'université, elle a toujours tenu à valoriser l'engagement des étudiants. Elle précise également que celui-ci représente un bel atout à mettre en avant dans un curriculum vitae et lors d'entretiens d'embauche. A ceci, elle ajoute qu'il représente une réelle prise de responsabilités, notamment pour les deux élus au conseil nationale de la vie lycéenne (CNVL) qui siégeront auprès du Ministre de l'Education Nationale. Ils auront ainsi la charge de porter la parole des lycéens qu'ils représentent auprès des instances nationales et auprès des adultes qui les composent. Elle rappelle qu'elle a à cœur de toujours écouter la parole des élèves et des étudiants, et qu'elle a toujours placé ceux-ci au cœur de son métier.

Elle remercie également la déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC), Aouali KHERRADJI pour son travail, son engagement et son sens de l'écoute.

Elle souligne alors l'importance de la parole des élus, notamment en vue de développer la vie des établissements scolaires. Elle met, ainsi, en avant leur rôle de porte-parole. Par ailleurs, elle vante les mérites du travail collaboratif et de l'émulation collective et demande aux élus de toujours privilégier le travail de groupe.

Présentation de monsieur Bergeron

Monsieur le Conseiller Régional Thibault BERGERON prend ensuite la parole. Il tient à son tour à féliciter les élus pour leur élection et leur courage. Cette élection participe à faire vivre les valeurs de la République car elle est fondée sur un système démocratique.

Il rappelle ensuite que les élus ont, certes, un devoir important, mais que c'est également une chance pour eux. Par cette élection, ils entrent dans une logique de progrès par le dialogue.

Monsieur le Conseiller Régional, souligne que la région Nouvelle-Aquitaine a à cœur de porter des politiques éducatives. En ce sens, elle attribue un budget important pour le fonctionnement des lycées. Elle met également l'accent sur des actions spécifiques en faveur de la jeunesse, telles que le développement des voyages scolaires par exemple. Il tient ensuite à mettre en avant l'effort qui est fait de la part des élus de la région pour être présent, au mieux, dans les conseils d'administrations des lycées. C'est pourquoi, malgré un emploi du temps chargé, il lui semblait très important d'être présent ce jour.

Ensuite, il réaffirme l'importance de la participation des élus des élèves au sein des différentes instances dans lesquelles ils sont invités. Il tient à nouveau à les féliciter et assure son respect pour leur engagement.

Monsieur le Conseiller Régional s'oppose à la vision, véhiculée par les médias, d'une jeunesse qui ne serait pas investie. Il constate le contraire et voit, au quotidien, des élèves pleinement engagés dans leur rôle d'élus, au travers du Service Civique ou du Service Nationale Universel. Il affirme, ainsi, pouvoir avoir confiance en l'avenir.

Madame la Rectrice tient enfin à le remercier pour ses paroles positives. Elle souligne la chance d'avoir un élu comme lui au sein de la région Nouvelle-Aquitaine car il est très impliqué dans son rôle.

Tour de table de présentation

S'engage alors un tour de table des élus et des membres désignés présents. Chacun se présente et énonce son rôle.

Madame KHERRADJI tient, alors, à remercier monsieur Éric MATHELIN (DAREIC), madame July AURIAT (CT SS) et monsieur David AUBAILLY (IA-IPR EVS) pour leur accompagnement dans son travail au quotidien. Par la même occasion, elle remercie madame Sandrine PICAT et madame Delauney pour leur travail à la région et leur appui essentiel sur les projets engagés. Enfin, elle remercie la fédération des parents d'élèves pour leur soutien sur les thématiques importantes dans le parcours scolaire des lycéens.

Aouali KHERRADJI remercie monsieur Alexis Coiraud pour sa présence et le partenariat fidèle avec l'AROÉVEN.

Enfin, elle rappelle les travaux initiés par la précédente mandature. Des travaux qui portaient sur l'orientation des élèves, l'égalité fille-garçon, les questions liées au développement durable...

Installation de la nouvelle mandature

Adoption du Règlement intérieur

Le règlement intérieur du nouveaux CAVL est distribué à chaque membre présent (voir annexe). Il est voté à l'unanimité.

Résultats des élections CAVL – CVL (présentés par Valentin TARRET-HELFELE et Nino PREMAUD)

Les chiffres des élections aux CVL sont présentés.

- Pour les lycées d'enseignements général et technologiques, 9887 élèves ont participé au vote, pour un chiffre de 58,15% de participation.
- Pour ce qui est des lycées professionnels, 2606 élèves ont voté, pour un chiffre de 65,5% de participation.

Les résultats montrent une évolution de 6 points par rapport aux résultats précédents. Par ailleurs, ils sont de 17 points supérieurs aux résultats à l'échelle nationale. Cette augmentation est saluée par monsieur BERGERON. Elle traduit une véritable redynamisation de l'implication lycéenne.

L'hypothèse mise en avant est celle d'une campagne en faveur des élections plus efficace. Reste cependant la question des élections en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) dont la participation a été de 0%.

A présent, les chiffres de l'élection du CAVL sont présentés. Là encore, la participation est excellente. Néanmoins, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) posent soucis car elles sont organisées en même temps que l'élection, ce qui vient diminuer le chiffre de la participation.

Sur ce point également, l'académie de Limoges fait montre d'une belle dynamique lycéenne.

Les candidatures pour l'élection au CAVL ont été formées lors des différentes réunions inter-CVL dans chaque département de l'académie. Encore une fois la dynamique est très bonne car il y avait plus de candidatures que de sièges. Malgré les vacances scolaires, la qualité de la campagne est saluée par Aouali KHERRADJI.

La carte de géolocalisation des élus au CAVL est détaillée par Liam RENAULT.

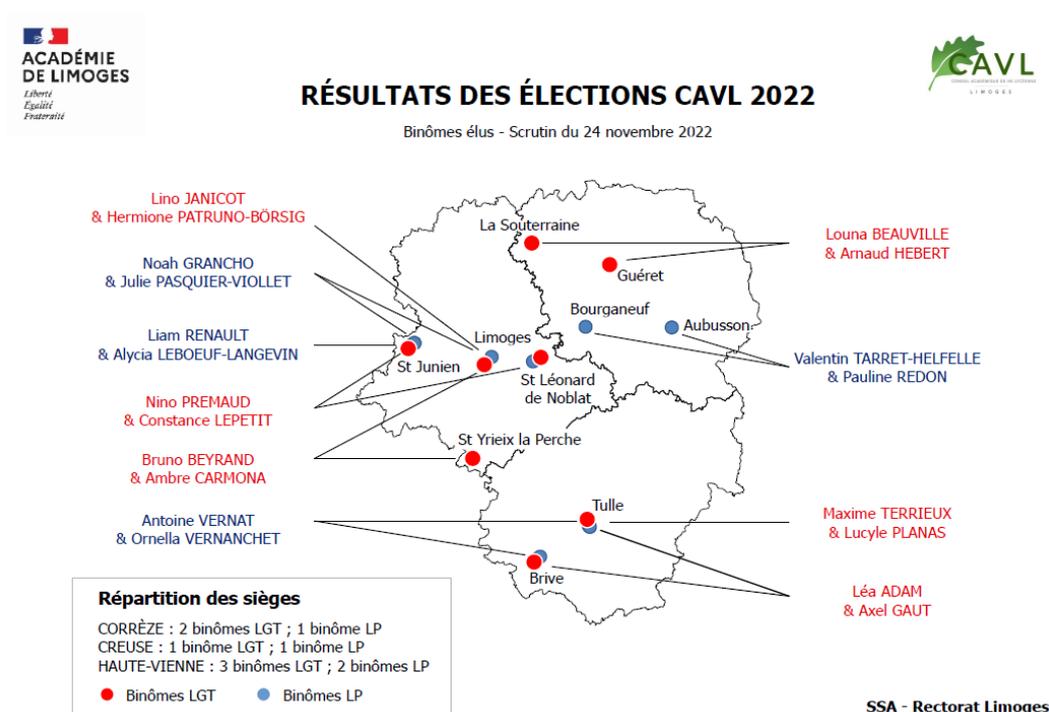


Figure 1 : Géolocalisation des élus au CAVL

Election des représentants au CNVL

L'élection des représentants des élèves au CNVL se fait en séance plénière. Les binômes paritaires commencent par se présenter et énoncer leurs intentions.

- Constance LEPETIT et Nino PREMAUD : désir de faire rayonner l'académie de Limoges au niveau national. Ils veulent défendre l'accès à davantage de ressources.
- Hermione PATRUNO-BÖRSIG et Lino JANICOT : désir de faire porter la voix des lycéens au niveau national. Ils recherchent une expérience encore plus enrichissante.
- Lucyle PLANAS (représentée par Léa ADAM) et Liam RENAULT : Favoriser le dynamisme et l'investissement. Faire entendre la voix des lycéens de l'académie.

L'éloquence de chaque binôme est saluée par monsieur BERGERON.

Les assesseurs volontaires sont Louna BEAUVILLE et Bruno BEYRAND. Constance LEPETIT et Nino PREMAUD sont élus au premier tour avec 11 votes en leur faveur. Lucyle PLANAS et Liam RENAULT récoltent 3 voix. Quant à eux, Hermione PATRUNO-BÖRSIG et Lino JANICOT remportent 4 voix. Le scrutin sera validé par la suite par procès-verbal.

Commissions (présentées par Ambre CARMONA, Pauline REDON et Bruno BEYRAND)

La répartition des élèves dans les commissions se fait comme suit.



**RÉPARTITION DES ÉLUS AU CONSEIL ACADÉMIQUE À LA VIE LYCÉENNE
COMMISSIONS MANDATURE 2022-2024**

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Commission académique des formations post-baccalauréat (CAFPB) Circulaire n°2013-0012 du 18/06/2013 BO N°30 du 25/07/2013	1 élu - TERRIEUX Maxime	1 élu - PARTUNO-BÖRSIG Hermione
Commission sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. Code de l'éducation Art. D312-24 et 25 Art. D312-24 Art. D312-25	1 élu - ADAM Léa	1 élu - HEBERT Arnaud
Commission de discipline du baccalauréat Décret n°2012-640 du 03/05/2012 Décret n°2012-640 Art. D334-26	1 élu inscrit en classe de Tale - VERNAT Antoine	1 élu inscrit en classe de Tale - LEPETIT Constance
Conseil régional UNSS (CRUNSS) Décret n°2015-784 du 29/06/2015 (art 17) Décret n°2015-784	2 élus - REDON Pauline - BEYRAND Bruno	2 élus - -
Conseil départementale UNSS 87 (CDUNSS) Décret n°2015-784 du 29/06/2015 (art 21) Décret n°2015-784	2 élus - GRANCHO Noah - BEYRAND Bruno	2 élus - RENAULT Liam - JANICOT Lino
Conseil départementale UNSS 23 (CDUNSS) Décret n°2015-784 du 29/06/2015 (art 21) Décret n°2015-784	2 élus - BEAUVILLE Louna - TARRET-HELFELLE Valentin	2 élus - HEBERT Arnaud - REDON Pauline
Conseil départementale UNSS 19 (CDUNSS) Décret n°2015-784 du 29/06/2015 (art 21) Décret n°2015-784	2 élus - GAUT Axel - ADAM Léa	2 élus - VERNAT Antoine - PLANAS Lucyle
Éco délégués	2 élus - BEYRAND Bruno - HEBERT Arnaud	2 élus - RENAULT Liam - ADAM Léa
Ambassadeurs Culture	1 élu - HEBERT Arnaud	1 élu - REDON Pauline

Figure 2 : Répartitions des élus dans les différentes commissions.

A ces instances, d'autres viendront s'ajouter par la suite. C'est notamment le cas d'une instance de concertation régionale qui sera créée en 2023 et qui est annoncée par monsieur BERGERON et madame Eva DELAUNEY. Cette instance aura la possibilité de voter des projets de politiques en faveur de la jeunesse. Elle ne réunira pas seulement des lycéens, mais également des jeunes adultes jusqu'à l'âge de 30 ans. L'importance de s'adresser à tous les jeunes est ici rappelée. Un courrier de présentation de cette instance sera envoyé aux jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine. La répartition de ces jeunes sera faite en fonction de la taille de leur territoire d'origine. Le projet de création de cette instance est encore en cours de construction.

La question du conseil supérieur de l'éducation (CSE) sera abordée dans le futur car le calendrier de mise en place est encore en cours d'élaboration.

Thématiques de travail

Les élus du CAVL ont mis en avant différentes thématiques de travail qu'ils présentent par la suite. Ce travail a été réalisé lors du premier séminaire organisé en amont de la séance du CAVL (voir liste d'émargement en annexe).

Education au développement durable (EDD) (présenté par Lino JANICOT, Julie PASQUIER-VIOLLET et Arnaud HEBERT)

Une séance de travail sera spécialement consacrée à la question de l'EDD. Aouali KHERRADJI souligne qu'il n'est pas difficile d'impliquer les élèves dans la réflexion à ce sujet.

Madame la Rectrice ne se dit pas étonnée que ce sujet soit investi par les élus et que cela leur corresponde car il est profondément ancré dans les préoccupations de cette génération. Elle souhaite que les élèves soient ambitieux dans leurs actions. Elle rappelle l'importance de faire découvrir les métiers liés à l'EDD et elle pense qu'il serait intéressant de rencontrer les différents corps de métiers liés (métiers du photovoltaïque, de la végétalisation, ...)

Lino JANICOT rappelle que le CAVL se doit d'être l'écho des élèves. Un travail sur l'orientation lié à l'EDD doit être engagé. Ceci peut se faire via la question des énergies renouvelables travaillée en cours, dans l'organisation du self ou dans la protection des écosystèmes au sein de l'établissement.

Julie PASQUIER-VIOLLET met en lumière une ambiguïté à propos de la pollution en énonçant le fait que les usagers des établissements militent pour davantage de respect tout en continuant à jeter des mégots ou des sachets en plastique dans les espaces publics. Le CAVL se propose d'accompagner les établissements pour mettre en place des mesures contre la pollution. Il est important de se détacher du réflexe de facilité et choisir plus de respect pour la biodiversité. Elle propose également de s'engager en faveur de la lutte contre le gaspillage et de rendre les élèves conscients de leur impact. Pour cela, le CAVL veut choisir le levier de la sensibilisation.

Arnaud HEBERT met en avant la volonté des élus de rendre les établissements à l'image de l'ex-région Limousin, d'opérer un retour de la nature au sein des structures. Il livre un témoignage sur son établissement. Il propose enfin de réaccueillir les écosystèmes dans les lycées.

Monsieur BERGERON prend la parole pour annoncer que ces questions sont débattues par le conseil régional. Par ailleurs, une enveloppe de 1,3 milliards d'euros est réservée pour rénover les établissements de la Nouvelle-Aquitaine. De plus, la question de la lutte contre le gaspillage est, pour lui, une nécessité car elle représente un réel coût pour la collectivité et les contribuables. Il assure que ce sont des priorités qu'il a constamment en tête.

Aouali KHERRADJI assure que les élèves ont en tête une vision systémique de la question de l'EDD. Ils désirent ainsi favoriser un cercle vertueux en agissant à différents niveaux, sur différentes thématiques.

Eva DELAUNEY présente l'exemple d'un établissement de La Rochelle qui est engagé dans une démarche pour revégétaliser les espaces intérieurs.

Identité numérique du CAVL (INCAVL) (présenté par Antoine VERNAT, Noah GRANCHO et Hermione PATRUNO-BÖRSIG)

Antoine VERNAT indique le premier travail est de récupérer les comptes des réseaux sociaux grâce aux outils mis en place par l'ancienne mandature. Par ailleurs, la volonté est de créer un nouveau canal d'information via l'ouverture d'un compte Tik-Tok. L'effort sera ensuite porté sur la réorganisation des canaux, la création d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique pour le CAVL. Aussi, la proposition est faite de développer des points d'information du CAVL dans les établissements scolaires. Il est essentiel de s'investir dans la communication du CAVL.

Aouali KHERRADJI met en avant le fait que cette question a été délicate à aborder pour l'ancienne mandature car il n'avait pas les accès nécessaires pour gérer les différents comptes. Elle appuie sur la

nécessité de retravailler la charte graphique. Elle propose enfin de travailler avec le chargé de mission du rectorat sur cette question.

Noah GRANCHO propose d'utiliser les réseaux sociaux du CAVL pour faire la promotion des aides disponibles à destination des lycéens. July AURIAT propose son accompagnement pour faire le lien avec le service social.

Hermione PATRUNO-BÖRSIG évoque l'idée de créer davantage de lien entre les établissements. Pour cela, l'idée mise en avant par les élus du CAVL est de créer une carte interactive des établissements scolaires qui permettrait d'accéder plus simplement au site web de chaque lycée. Antoine VERNAT précise que pour chaque établissement, d'un simple clic, les élèves pourraient accéder à l'ensemble des informations concernant le CVL ou la MDL (maison des lycéens), à une liste des projets menés, des voyages scolaires entrepris, etc...

Aouali KHERRADJI argumente en disant que ces actions participent à créer un cercle vertueux pour les élus et l'ensemble des lycéens. Elle réaffirme l'importance de l'information jeunesse notamment auprès du centre régional information jeunesse (CRIJ). Les actions menées sur la question de l'identité numérique du CAVL ont pour vocation de valoriser les projets des élus mais aussi ceux des établissements scolaires. Cette initiative est appuyée par madame la Rectrice.

Action pour la vie lycéenne (présenté par Maxime TERRIEUX, Louna BEAUVILLE, Léa ADAM et Constance LEPETIT)

Maxime TERRIEUX entame cette partie en rappelant que le lycée représente une grande période dans la vie d'un adolescent et que c'est une période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. Il est donc essentiel qu'il se sente pour le mieux car cela améliorera, notamment, leurs résultats scolaires. Par ailleurs, ce poids qui pèse parfois sur le dos d'un adolescent peut créer une surcharge mentale, ce qui est bien pris en compte par les élus du CAVL.

Léa ADAM prend la parole à son tour et axe son propos autour de la question du bien-être et de la santé. La volonté annoncée est de renforcer la mise en place de l'égalité de tous. Il est également essentiel de travailler autour de la gestion du stress et de l'anxiété, par des journées de prévention par exemple. Enfin, elle réaffirme l'importance d'agir en faveur de la lutte contre le harcèlement.

Louna BEAUVILLE intervient ensuite en faveur de l'aide aux personnes dans le besoin, tant sur l'accès à la cantine, aux voyages scolaires mais aussi les jeunes filles en situation de précarité menstruelle. L'idée ici est de garantir l'équité pour chacun.

Quant à elle, Constance LEPETIT centre son intervention autour de la question de la culture. Elle propose de développer les informations à propos de la culture, des chèques livres ou du pass culture. Pour les élus du CAVL, il est nécessaire d'organiser davantage de sorties culturelles dans les établissements afin de développer la culture chez les lycéens.

Enfin, Louna BEAUVILLE reprend la parole pour aborder la question de la mobilité des lycéens de l'académie. Celle-ci peut représenter un réel frein et tous ne sont pas égaux face à cette difficulté. Les élus proposent de réfléchir afin de développer l'offre de transports.

Madame la Rectrice évoque le fait que le pass culture étant encore très récent, il est trop peu utilisé. Pour le développer, les élus ont un rôle à jouer, notamment auprès des chefs d'établissements. Elle précise également que le pass culture comprend une partie collective qui peut être utilisée afin de d'initier des sorties culturelles. Par ailleurs, la crise sanitaire ayant eu des conséquences lourdes sur la santé physique et mentale des élèves, il y a un vrai travail à faire sur ces points. Ce thème est

également une préoccupation particulière du Ministre de l'Education Nationale. Enfin, outre la mobilité dans le territoire, madame la Rectrice propose de réfléchir en termes de mobilité internationale, notamment grâce à l'accompagnement d'Éric MATHELIN, présent en ce jour.

Monsieur MATHELIN prend alors la parole pour rappeler qu'il est possible de mettre en place des projets en lien avec les élus du CAVL. Il évoque alors la mise en place, potentielle, d'un projet de voyage entre le Luxembourg et Strasbourg, d'une durée d'une semaine dans le second semestre 2023.

Madame la Rectrice prend ensuite la parole pour évoquer différentes thématiques importantes à travailler. C'est notamment le cas de la question de la laïcité et la réflexion à avoir sur les tenues vestimentaires dans les lycées. Par ailleurs, elle aborde le dispositif « Notre Ecole, faisons-la ensemble ». Celui-ci offre une réelle possibilité de faire émerger des projets dans les établissements. Il se met en place par la réalisation de dossiers par les établissements. Les élus du CAVL ont un rôle à jouer pour mettre en avant ce dispositif par l'échange avec les lycéens ou les personnels en postes. Il est essentiel de s'emparer de ce dispositif afin d'améliorer le bien-être des élèves ainsi que l'égalité des chances.

Monsieur David Aubailly intervient à son tour pour traiter du sujet de la matinée d'échange organisée par la région sur la thématique de la laïcité. Cette matinée, organisée le 12 décembre 2022, permettra à trois établissements de présenter leurs projets en la matière. La problématique du port de vêtements culturels y sera abordée. Il insiste sur le fait que ce modèle de journée ne doit pas être isolé mais qu'il doit se faire en continu.

Conclusion

Aouali KHERRADJI reprend une dernière fois parole pour parler du collectif des élus du CAVL. Ceux-ci ont rapidement réussi à créer un groupe de travail. La rencontre s'est faite pour le mieux. Elle termine son propos en les remerciant de leur implication.

Clôture de la séance : 15h55.

Annexes



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE LYCÉENNE

Mandature 2022 – 2024

Le Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) formule des avis sur les questions relatives à la vie matérielle, sociale et culturelle des élèves dans les lycées et les EREA.

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de travail du Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

I - CONVOCATIONS des MEMBRES du CONSEIL ACADEMIQUE DE LA VIE LYCEENNE

Article 1 :

- Le CAVL tient au moins trois réunions par an à l'initiative et sur convocation de la rectrice.
- Des séances supplémentaires peuvent être organisées lorsque plus de la moitié des membres en ont fait la demande.

Article 2 :

- La rectrice convoque les membres du CAVL, sous couvert du chef d'établissement pour les membres élus et du chef de service pour les membres désignés le cas échéant.
- Tout membre du CAVL qui ne peut répondre à la convocation doit en informer la rectrice.
- Les convocations sont adressées au plus tard 15 jours avant la réunion, avec l'ordre du jour, et, si possible, les documents.
- Les convocations peuvent être adressées par courrier électronique. - Le délai prescrit ci-dessus peut être raccourci en cas de nécessité.

Article 3 :

- En dehors des membres désignés par arrêté et des élus représentants des lycéens, la rectrice peut inviter des experts, qui interviennent à titre consultatif.

Tout membre du Conseil peut lui soumettre une proposition.

Article 4 :

- L'ordre du jour est arrêté par la rectrice après consultation de la déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC) et après étude des questions émanant des membres du CAVL.

II - DEROULEMENT des REUNIONS

Article 5 :

- Le secrétariat des séances du CAVL est assuré par le représentant de l'Aroéven, membre désigné par arrêté de la rectrice.

Article 6 :

- Le secrétariat adjoint est assuré par un membre élu des représentants lycéens, désigné en début de séance.

Article 7 :

- Les documents utiles à l'information du CAVL autres que ceux transmis éventuellement avec la convocation peuvent être distribués et lus pendant la réunion.

Article 8 :

- Le CAVL adopte les avis à la majorité des membres présents.
- Tout membre présent peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées. S'il y a vote, celui-ci a lieu à main levée. Les abstentions sont admises. Il est procédé à un vote à bulletin secret si au moins un membre le demande.

Article 9 :

- La rectrice peut décider une suspension de séance sur proposition d'un des membres du CAVL.
- Compte-tenu des impératifs horaires de transport pour le retour des élèves, il sera nécessaire de respecter une durée de séance raisonnable. Si l'ordre du jour n'est pas épuisé, les points non abordés seront reportés à la session suivante.

Article 10 :

- Le secrétaire du CAVL, assisté par le secrétaire adjoint, établit le compte-rendu de la réunion. Pour chaque point de l'ordre du jour, ce document indique, le cas échéant, le résultat du vote. Le compte-rendu de la réunion est signé par le président et contresigné par le secrétaire ainsi que par le secrétaire adjoint. Il est transmis à chacun des membres du CAVL, ainsi qu'à tous les lycées et EREA de l'Académie.

Le compte-rendu est publié sur le site du rectorat.

L'approbation du compte-rendu de la réunion constitue le premier point de l'ordre du jour de la réunion suivante.

Il est tenu un registre des comptes-rendus des réunions, qui pourra être consulté auprès de la DAVLC.

Article 11 :

- Lors de chacune de ses réunions, le CAVL examine les suites données aux questions traitées lors des précédentes réunions.

Article 12 :

- Toute facilité doit être donnée aux membres du CAVL pour exercer leur fonction. Une autorisation spéciale d'absence doit être accordée par le chef d'établissement qui prendra toutes mesures pour que l'absence du lycéen ne puisse, en aucun cas, nuire au bon déroulement de sa scolarité.

La durée de cette autorisation comprend :

- Les temps de préparation et de formation ;
- la durée prévisible de la réunion ;
- les délais de route ;
- un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à la préparation et au compte-rendu des travaux du CAVL. Ce temps ne saurait être inférieur à une demi-journée, ni excéder de façon exceptionnelle deux journées.

Article 13 :

Des groupes de travail et/ou commissions pourront être créés afin d'assurer la conduite et le suivi des projets entre les réunions du CAVL.

- Règlement adopté en CAVL le : 07 décembre 2022